

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 07

- qui ont pris part à
la délibération : 7

Séance du 2 septembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Délibération N° 01247 2021 9

Date de la convocation : 25.08.2021

Date d'affichage : 31.08.2018

(17) s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Monsieur Guillaume LEGAY, Maire par
Intérim

Présents : Tous les membres en exercice

Monsieur Sébastien JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 6.2021 – OBJET : CREATION COMMISSION « BUSSODE » ET NOMINATION DE MEMBRES

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 du règlement intérieur de la commune de Mijoux,

Considérant l'importance de l'ensemble immobilier de la Bussode dans le patrimoine communal,

Considérant la nécessité de le mettre aux normes actuelles,

Considérant la nécessité de maximiser et rationaliser son utilisation et d'en faire le meilleur usage au profit du développement touristique de la commune et des habitants,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, il est décidé

- **De Décider** la création d'une commission ad hoc pour l'ensemble immobilier du gîte de la « Bussode », son patrimoine et son exploitation, sa mise aux normes étant nécessaire selon les exigences des services de la Préfecture.
- **De Nommer les membres suivants :**
 - G. LEGAY (président)
 - MC COUTURIER
 - M. VIALLET
 - D. JULLIARD
 - JF JOLY

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 7 VOIX
Mmes VIALLET. COUTURIER. MM. JF.JOLY. C. GROSGURIN. D. JULLIARD. S.
JUHEN. G. LEGAY
Délibération 01247.2021.9.2

FAIT ET DELIBERE A MIJOUX, les jours mois et an susdits ;

Pour copie conforme, le maire par intérim,
Guillaume LEGAY

